

CD 08

Forfait Mobilités Durables : le Département doit passer à l'action !

#Action #CD08



? Notre organisation syndicale vient de demander officiellement au Président du Conseil départemental la **mise en place du Forfait Mobilités Durables (FMD)** pour les agents qui utilisent notamment le vélo ou le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail.

? **Le principe est simple** : lorsqu'un agent fait le choix de réduire son utilisation individuelle de la voiture pour venir travailler, cet effort doit pouvoir être **encouragé et financièrement reconnu par l'employeur**.

Pouvoir d'achat : chaque trajet compte

Se rendre au travail en voiture a un coût : carburant, assurance, entretien, pneus, stationnement, usure du véhicule...

Dans un contexte où le **pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure**, il nous paraît logique que les agents qui privilégient des modes de déplacement plus durables puissent bénéficier d'un soutien de la collectivité.

? Cohérence écologique

Le Département mène des politiques en faveur de la transition écologique et développe notamment sa flotte de véhicules électriques, automobiles comme vélos.

Alors pourquoi s'arrêter à la porte du domicile des agents ?

La mise en place du FMD serait une mesure concrète, visible et cohérente avec les ambitions environnementales affichées par le Département.

? **Une mesure raisonnable et encadrée**

Le FMD est un dispositif **plafonné et progressif** :

- **100 €** pour 30 à 59 jours d'utilisation ;
- **200 €** pour 60 à 99 jours ;
- **300 €** à partir de 100 jours.

Un coût maîtrisé pour la collectivité, mais **un coup de pouce bien réel pour les agents**.

C'est également un élément supplémentaire pour renforcer l'**attractivité du Département en tant qu'employeur**, en agissant concrètement sur le pouvoir d'achat, la qualité de vie au travail et les mobilités.

? **Notre demande est faite. À l'employeur d'agir !**

Nous sommes comme toujours disponibles pour participer aux discussions sur les modalités pratiques.